Quels enjeux associés à l'introduction de « nouvelles espèces fourragères estivales » dans les élevages laitiers sous Indications Géographiques, dans un contexte d'adaptation au changement climatique ? Deux études de cas dans le cadre du projet FESTIG

BERTHELOT C. (1), LE GALL P. (2), RAYNAUD S. (3), BEDOIN F. (3), GARRONE L. (1), BAZILLE C.A. (3), DEFAIX N. (4), BOUCHET S. (5), MANTEAUX J.-P. (6), FOREL E. (7), THOREY P. (3), NAKO L.E. (8)
(1) CERAQ, 40 rue du Terraillet, 73 190 Saint-Baldoph
(2) ISARA, 23 Rue Jean Baldassini, 69007 Lyon
(3) IDELE, 149 Rue de Bercy, 75012 Paris, France
(4) AFTALP, 28 Rue Louis Haase, 74230 Thônes
(5) Syndicat du Picodon AOP, 2185 Chassenette, 26120 Montélier
(6) Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, 4, Avenue de l'Europe Unie – BP 114, 07001 PRIVAS Cedex
(7) Chambre d'Agriculture de la Drôme, 1 rue Jean-Joseph Mounier, 26100 ROMANS SUR ISERE
(8) Chambre d'Agriculture Savoie-Mont-Blanc, 40 rue du Terraillet, 73 190 Saint-Baldoph

RESUME
Le dérèglement climatique, s'illustrant notamment par des déficits hydriques ou canicules estivaux, cause des pertes de rendement fourrager pouvant être très impactantes pour les exploitations laitières sous AOP-IGP devant respecter un niveau d'autonomie fourragère prescrit dans leur cahier des charges. Face à ces difficultés, l'utilisation de nouvelles espèces plus résistantes à ces aléas -sorgho, teff grass, moha, chicorée…- constitue un levier testé par certains éleveurs du territoire, alors que la compatibilité de cette pratique avec les cahiers des charges et sa cohérence avec la notion de lien au terroir ne sont pas encore clairement établies. Le projet FESTIG, mené sur deux terrains d'étude (le territoire de l'AOP Picodon et celui des AOP-IGP fromagères savoyardes), étudie l'effet de l'introduction de ces nouvelles espèces sur les filières et le fonctionnement des élevages laitiers sous indication géographique.
50 enquêtes menées auprès d'éleveurs et d'acteurs des filières ont permis de caractériser l'impact de l'utilisation de ces nouvelles fourragères estivales au sein des exploitations et des filières.
Les enquêtes et la bibliographie indiquent que les nouvelles espèces fourragères constituent des leviers d'adaptation au changement climatique intéressants pour les systèmes polyculture-élevage. Les enquêtes ont aussi permis d'en caractériser les limites techniques et les questions posées dans le cadre des indications géographiques.
Le projet met par ailleurs en évidence, au travers de ces nouvelles espèces estivales, des ambiguïtés entre les fondamentaux des filières et les pratiques de terrain, spécifiques à chaque AOP-IGP. Une démarche collective et régulière de clarification des valeurs identitaires propre à chaque AOP peut permettre de préciser les pratiques cohérentes avec ces dernières, définir ainsi un cadre d'utilisation de ces nouvelles espèces estivales, et plus globalement, d'améliorer la résilience des filières AOP-IGP vis-à-vis des évolutions internes et externes.

What are the issues associated with the introduction of "new summer forage species" into dairy farms under Geographical Indications, in a context of adaptation to climate change? Two case studies within the framework of the FESTIG project

BERTHELOT C. (1), LE GALL P. (2), RAYNAUD S. (3), BEDOIN F. (4), GARRONE L. (1), BAZILLE C.A. (3), DEFAIX N. (4), BOUCHET S. (5), MANTEAUX J.-P. (6), FOREL E. (7), THOREY P. (3), NAKO L.E. (8)
(1) CERAQ, 40 rue du Terraillet, 73 190 Saint-Baldoph

SUMMARY
Climate change, manifested especially by summer water deficits or heatwaves, causes significant forage yield losses that can severely impact dairy farms under PDO-PGI (Protected Designation of Origin - Protected Geographical Indication) that must respect a prescribed level of forage autonomy. In response to these challenges, some farmers are experimenting with new species that are more resistant to these climatic events—such as sorghum, teff grass, moha, chicory—though the compatibility of this practice with the PDO specifications and its alignment with the concept of terroir are not yet clearly established. The FESTIG project, conducted in two study areas (the PDO Picodon region and the PDO-PGI cheeses of Savoy region), examines the effect of introducing these new species on the functioning of dairy farms.
Fifty surveys conducted with farmers and stakeholders of PDO-PGI sector have helped characterize the impact of using these new summer forage species within farms and across the supply chains.
Both the surveys and the literature indicate that these new forage species represent interesting adaptation strategies for crop-livestock farming systems in response to climate change. The surveys also identified certain technical constraints, and the questions raised concerning geographical indications.
Moreover, the project highlights, through the use of these new summer species, the ambiguities between the fundamental principles and the practices on the ground, specific to each PDO-PGI. A collective and regular effort to clarify the identity values specific to each PDO can help to define practices consistent with these values, thereby establishing a framework for the use of these new summer species, and more broadly, improving the resilience of PDO-PGI sectors in the face of internal and external changes.

INTRODUCTION

Les conséquences du dérèglement climatique sont nombreuses et de mieux en mieux connues. Par exemple, les canicules estivales de 2003 et 2006 ont causé une hausse de la mortalité des bovins de 24 % et 12 % respectivement (Morignat *et al*., 2014), ainsi que des déficits fourragers et des pertes de revenus pour les producteurs (Mosnier *et al*., 2014). Les sécheresses estivales en année extrême peuvent entrainer des pertes de rendement des surfaces herbagères de 30 à 40% (Calenca *et al.* 2022), impactant l'autonomie fourragère et l'alimentation estivale des exploitations. Ainsi, les producteurs AOP enquêtés dans le cadre d'une étude dans les Alpes du Nord (Sérès, 2010) évoquent tous la difficulté, les années les plus sèches, d'atteindre le seuil d'autonomie fourragère prescrit dans leur cahier des charges et expriment leurs inquiétudes quant à la durabilité de leurs systèmes. Par ailleurs, les aléas climatiques estivaux limitent la disponibilité de fourrages verts en période estivale, alors que l'alimentation animale herbagère fraiche en période estivale représente un des fondamentaux des filières AOP-IGP des Savoies et plus largement des Indications Géographiques (IG), AOP-IGP françaises.

Face à ces difficultés, l'utilisation de nouvelles espèces plus résistantes à ces aléas (sorgho, teff grass, moha, chicorée…) (Hiltbrunner *et al*., 2012 ; Langworthy *et al*., 2015) constitue un levier d'adaptation identifié par des experts (Maxin, 2015) et testé par des producteurs, mais peu mobilisé à ce jour, car ces espèces questionnent le lien au terroir et le respect des cahiers des charges. En effet, l'introduction de ces espèces dans le cadre de filières AOP-IGP soulève un certain nombre d'interrogations : quel est le caractère réellement nouveau de ces espèces dans les zones étudiées ? En quoi interrogent-elles les fondements de la typicité des AOP-IGP, fondée (ou véhiculée) sur des espèces « autochtones » ? Est-ce que leur introduction s'accompagne de modifications de pratiques ? Celles-ci sont-elles problématiques avec des exigences des cahiers des charges ?

Différents projets s'intéressent à ces espèces avec un prisme agronomique, mais ces questionnements propres aux AOP-IGP nécessitent une approche spécifique.

Le projet FESTIG vise ainsi à caractériser l'effet de l'introduction de ces nouvelles espèces sur le fonctionnement des élevages laitiers sous IG et sur la qualité organoleptique des fromages issus du lait de ces élevages. Sa finalité est de permettre aux filières AOP-IGP de définir un cadre d'utilisation/interdiction de ce levier cohérent avec leurs fondamentaux.

Le projet a été mené sur deux terrains d'étude : le territoire de l'AOP Picodon (lait de chèvre) et celui des AOP-IGP fromagères savoyardes (lait de vache).

Le présent article abordera la première approche du projet visant à objectiver les enjeux que représentent ces « nouvelles espèces » vis-à-vis des fondamentaux des AOP-IGP et du fonctionnement des exploitations.

1. MATERIEL ET METHODES

Nous nous sommes intéressés dans notre étude à cinq espèces, majoritairement utilisées dans les Savoies selon des entretiens réalisés en 2021 (Cousin *et al*., 2021) : Moha, teff grass, sorgho, millet, chicorée. L'intérêt de se focaliser sur ces espèces a été confirmé par des experts techniques de la zone du Picodon lors du cadrage méthodologique du projet.

1.1 DES DEMARCHES D'ENQUETES ADAPTEES AUX TROIS CIBLES IDENTIFIEES

Une même démarche méthodologique, en trois volets complémentaires, a été déployée sur les deux territoires d'étude. Elle visait à :

- Distinguer avec précision les questionnements des représentants des AOP-IGP vis-à-vis de ces nouvelles espèces ;
- Assurer une mise en perspective historique des différents choix alimentaires (notamment de fourrages) dans les IG pour mieux comprendre les déterminants des débats actuels relatifs à ces espèces ;
- Étudier les stratégies et pratiques des éleveurs ayant introduit ces espèces au sein de leur exploitation.

Des entretiens semi-directifs ont ainsi été menés auprès de représentants des Organismes de Défense et de Gestion (ODG) des AOP-IGP concernées (5 en Picodon, 10 dans les AOP-IGP Savoyardes) pour préciser les questionnements, les craintes associés à ces nouvelles espèces.

Des entretiens non directifs ont été réalisés auprès de 9 porteurs de mémoire (4 en Picodon, 5 dans les IG savoyardes) pour identifier les choix stratégiques anciens qui pourraient orienter les interrogations actuelles.

Enfin une série d'entretiens techniques semi-directifs ont été menés auprès de 26 éleveurs (9 en Picodon et 17 en Savoie) utilisant certaines des espèces identifiées pour comprendre leur utilisation (stratégies, pratiques), caractériser leurs avantages et leurs limites, notamment vis-à-vis des enjeux relevés par les filières.

1.2 UN TRAITEMENT DIFFERENCIE DES RESULTATS D'ENQUETES

Les entretiens ont fait l'objet pour chaque territoire d'un traitement différencié selon les profils cibles.

Les enquêtes des représentants des AOP-IGP ont été retranscrites et les verbatims ont été compilés au sein d'une grille de dépouillement afin de réaliser une analyse thématique (Kling-Eveillard *et al*., 2012).

En plus d'une retranscription et de l'intégration de verbatims au sein d'une grille de dépouillement, le contenu des entretiens historiques a été transposé en une frise individuelle d'abord. Une frise synthétique a ensuite été élaborée par zone d'étude, compilant les résultats des entretiens et des éléments issus de recherches bibliographiques. Cette synthèse visait à mettre en évidence, par zone et par filière, les sujets débattus et les prises de décisions relatives à la construction et à l'évolution des cahiers des charges, notamment sur le sujet alimentaire, afin d'apporter un éclairage sur les débats actuels.

Enfin les enquêtes sociotechniques en exploitations ont fait l'objet de monographies individuelles agrégeant verbatims, éléments qualitatifs et quantitatifs, puis d'une compilation permettant une analyse du discours transversale.

2. RESULTATS

2.1.DES PERCEPTIONS TRES VARIEES SELON LES FILIERES, DETERMINEES PAR LES CONSTRUCTIONS HISTORIQUES DES CAHIERS DES CHARGES

Notre étude révèle des visions très différentes au sujet des enjeux soulevés par l'utilisation de ces nouvelles espèces fourragères dans les exploitations sous IG, selon les filières AOP-IGP.

Dans les Savoies, si les représentants des filières sont conscients de la nécessité d'adaptation face aux conséquences du changement climatique et présentent les nouvelles espèces fourragères comme un levier potentiel, ils expriment un certain nombre de craintes à lever. Ainsi, cinq enjeux associés à l'introduction de ces nouvelles espèces dans les exploitations sous AOP-IGP sont identifiés :

- S'assurer que ce levier revêt un réel intérêt pour les producteurs dans l'adaptation au changement climatique : *« il faut pouvoir nourrir les animaux, ces espèces-là elles peuvent avoir cet intérêt »* ;
- Garantir la compatibilité de ce levier avec les pratiques « traditionnelles » identitaires : sont citées principalement l'autonomie fourragère, le pâturage, et l'alimentation

herbagère verte : *« nous c'est vraiment de privilégier au maximum le pâturage ; le 50 % d'herbe pâturée on y tient, c'est pas juste sortir les vaches »* ;
- Assurer la cohérence de ce levier avec la notion de terroir, associée à la valorisation d'espèces originaires du territoire : « la *substitution d'espèces autochtones par des espèces extérieures […] pourrait questionner aussi un peu »* ;
- Préserver l'image des AOP-IGP fromagères auprès du consommateur : *« voir aussi ce qui est acceptable pour notre consommateur en termes d'image »* ;
- Maintenir la qualité organoleptique des fromages : *« tant que ça ne dénature pas le produit moi je suis ok »*.

Le « lien au terroir » et la « valorisation de l'herbe » sont très souvent cités comme étant des conditions à respecter pour pouvoir mobiliser ces espèces fourragères.
Néanmoins, les définitions de « terroir » et d'« herbe » ne semblent pas stabilisées et exprimées jusqu'à la nature des fourrages, lorsqu'on interroge les parties-prenantes.
Ainsi, pour définir la notion de terroir et de lien au terroir, si certains caractères sont évoqués largement (un lieu, ses spécificités -*climat, géographie*- et ses ressources locales avec des pratiques -*pâturage, fauche, montée à l'alpage*…-), on observe des variations entre personnes et une relative difficulté à définir cette notion et à sortir du cadre très général. Ainsi le verbatim de « ressources locales » renferme une ambiguïté, puisque certains évoquent par ce terme la production locale de ressources originaires du territoire (espèce « endémiques » ou historiques), alors que d'autres la production locale de ressources fourragères (quelle que soit leur origine) : *« Terroir et territoire ce n'est pas pareil pour vous ? ».*

La notion d'herbe, quant à elle, est un véritable marqueur identitaire des filières savoyardes, occupant une place centrale dans les cahiers des charges et les éléments de communication. Néanmoins, les définitions données par les personnes rencontrées sont également imprécises et variables. Certains restreignent cette définition aux prairies, voire prairies naturelles, d'autres évoquent l'aspect visuel, la composition (mélange d'espèces), les pratiques associées (fenaison, pâturage…) ou encore le caractère endémique des espèces : *« si elles se pâturent (...) moi je les considère comme de l'herbe ».* La majorité s'accorde à dire que c'est une notion floue : *« c'est une plante herbacée à port souple qui a vocation à nourrir les ruminants, donc derrière ça on peut mettre pas mal de choses ».*

Il semble que l'introduction de ces nouvelles espèces vienne questionner les filières sur les ambiguïtés présentes dans la définition de ces notions identitaires.
L'étude des cahiers des charges et l'approche historique nous permet de comprendre les déterminants de ce débat.
En étudiant la notion « d'herbe », on s'aperçoit qu'elle est très souvent citée dans les cahiers des charges sans que sa nature ou composition ne soit jamais précisée.
Ces espèces interpellent ainsi les filières sur leur classification : peuvent-elles être considérées comme de l'herbe ?
La notion de lien au terroir est quant à elle évoquée par la valorisation des prairies de montagne, le maintien de races locale et des pratiques traditionnelles.
Les entretiens de porteurs de mémoires nous indiquent que les débats associés au renforcement du lien au terroir, dans le cadre du renouvellement des cahiers des charges des AOP dans les années 90, ont très peu porté sur la « nature » de l'herbe. Les discussions se sont focalisées sur l'utilisation des races locales, la définition du territoire AOP, les modalités de valorisation de l'herbe (pâturage), l'origine des fourrages et le maintien des qualités organoleptique et sanitaire des fromages, aboutissant à des exigences d'autonomie fourragère de zone, à l'interdiction d'espèces (crucifères), via la mise en place de listes positives d'aliments, ou l'interdiction de modes de conservation (ensilage), mais en aucun cas sur la composition de l'herbe des prairies, temporaires ou permanentes.
Le changement climatique, son impact sur l'autonomie fourragères des exploitations et l'arrivée de nouvelles espèces mettent en exergue l'intérêt, pour les filières AOP-IGP des Savoies, de repréciser leurs fondamentaux et les conditions nécessaires à leur respect.

A l'inverse, les entretiens auprès des acteurs de la **filière Picodon** sur les nouvelles espèces fourragères n'ont pas fait émerger d'enjeux liés aux notions identitaires de l'appellation. Des questionnements d'ordre technique sont apparus, relatifs à l'optimisation de l'utilisation de ces espèces (itinéraire technique, valorisation alimentaire) par les producteurs.
L'analyse des entretiens de porteurs de mémoires et de la construction du cahier des charges éclaire encore une fois ces positionnements.
La notion de lien au terroir caractérisée par l'alimentation pour l'AOP Picodon s'est construite en tenant compte de la diversité des territoires, des systèmes en place et des contraintes pédoclimatiques spécifiques.
« Quand tu te balades, quand tu vas chez les éleveurs […] c'est des paysages complétement différents. Et de la même manière je peux te dire qu'il n'y a pas d'élevage typique drômois. Ni en lait, ni en fromage, ni en conduite. ».
Ainsi le renforcement du lien au terroir, dans le cahier des charges construit entre 2009 et 2014, s'est traduit par l'obligation d'une autonomie fourragère de zone, par l'obligation de proposer une ration fourragère annuelle composée de plus de 12 espèces et une surface de parcours et/ou de prairies temporaires et/ou de couvert de plus de 3 espèces, supérieure à 30% de la surface fourragère.
Dans ce contexte, l'introduction de nouvelles espèces ne semble pas problématique pour la filière, puisqu'elle contribue au respect de deux fondamentaux, l'autonomie et la diversité spécifique de l'alimentation ; et ce d'autant plus que le sorgho, espèce majoritairement rencontrée sur le territoire du Picodon parmi celles étudiées, semble avoir été cultivé dans la zone par le passé selon les porteurs de mémoire.

Cette étude de cas illustre ainsi l'appropriation singulière de la notion de terroir par chaque filière et sa mise en œuvre spécifique dans leur cahier des charges, qui aboutit à des positionnements et des problématiques très différents pour un même levier technique.

2.2 LES NOUVELLES ESPECES FOURRAGERES ESTIVALES : UN REEL LEVIER D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, POUVANT CONFORTER CERTAINES VALEURS FORTES DES FILIERES AOP-IGP, SANS ETRE LA SOLUTION IDEALE

Les entretiens auprès des producteurs utilisateurs de nouvelles espèces ont permis d'apporter des éléments de réponses relatifs aux différents enjeux identifiés par les acteurs des filières.
Il apparait ainsi que ces espèces présentent des atouts indéniables pour les producteurs les utilisant. Ils évoquent ainsi la capacité de ces espèces à produire de la biomasse dans des conditions séchantes ou de forte température, contrairement à d'autres couverts. Les itinéraires techniques de ces espèces sont par ailleurs simples et limités en temps de travail. Enfin, les producteurs évoquent la souplesse d'utilisation de certaines espèces pouvant être valorisées au pâturage, en affourragement en vert ou en foin. Ce pool d'espèces peut ainsi répondre à différentes stratégies d'implantation et de modes de valorisation du fourrage.
Les producteurs relèvent cependant des limites à ne pas négliger.
Ainsi, la culture de ces espèces est conditionnée à la disponibilité de terres arables. Ce levier est donc réservé aux exploitations de polyculture-élevage, excluant de fait les

systèmes herbagers basés uniquement sur des prairies permanentes et/ou des parcours.
Par ailleurs, si les itinéraires techniques ne sont pas chronophages, les périodes d'implantation, généralement entre mai et juillet, peuvent entrer en concurrence avec d'autres activités (fenaison) et présentent des succès de levée très aléatoires, dépendant de la pluviométrie. Les valeurs alimentaires varient par ailleurs selon le stade phénologiques des plantes, ce qui peut complexifier l'optimisation de leur utilisation dans la ration.
Enfin, les producteurs doivent intégrer les spécificités de chaque espèce pour choisir celles qui conviennent le mieux à leur stratégie et système : nous pouvons notamment citer la toxicité du sorgho à des stades jeunes, l'implantation racinaire fragile du teff grass en première année limitant le pâturage ou la teneur en eau de la chicorée interdisant une valorisation en sec.
Sur le territoire Picodon, ces limites techniques, et notamment les conditions d'implantation printanières qui paraissent très contraintes en Drôme-Ardèche, peuvent expliquer la faible utilisation de ces espèces, qui se limite principalement au sorgho. Sa culture semble d'ailleurs évoluer d'une dérobée vers une double culture, avec une implantation très précoce au printemps pour réunir des conditions favorables à la germination. Les contraintes climatiques du territoire Picodon semblent déjà trop importantes pour que les autres espèces présentent un réel intérêt par rapport à d'autres leviers alimentaires, le principal étant l'approvisionnement en luzerne produite dans les parties de basse altitude de la zone AOP.
Concernant la crainte des filières que l'intégration de ces nouvelles espèces se fasse au détriment de pratiques « identitaires », nous n'avons pas remarqué d'érosion de ces pratiques suite à l'introduction de ces espèces dans les exploitations : les éleveurs semblent choisir les espèces en adéquation avec la stratégie de leur exploitation, et non l'inverse. Par exemple, les éleveurs pâturant se tourneront vers la chicorée, d'autres choisiront le sorgho pour l'affouragement en vert… Nous n'observons donc pas de modification majeure de stratégie de production et de valorisation des fourrages. Au contraire, les éleveurs indiquent que ces espèces pourraient renforcer certaines valeurs : la production de biomasse verte en condition estivale contrainte permet en effet de maintenir une alimentation verte pendant une période qui mobiliserait sinon le stock hivernal de foin ; elle permet ainsi de prolonger la période de pâturage et de favoriser le maintien de l'autonomie fourragère de l'exploitation (par la production de foin ou la réduction de la consommation du foin l'été, initialement prévu pour l'hiver).
Au sujet du lien au terroir, les producteurs le définissent davantage par la production locale de fourrages associée à des pratiques spécifiques que par l'endémicité des espèces cultivées : selon eux, ces espèces représentent un atout pour gagner en autonomie, produire localement et maintenir le pâturage, enjeux prioritaires à l'endémicité des espèces.
Cette réflexion rejoint leur perception du lien au terroir, définie par les pratiques des paysans et la provenance des fourrages : selon eux, le terroir est défini par *« ce que font les paysans sur les terres » et « ce qui pousse sur place ».* Ils évoquent par ailleurs l'introduction historique d'espèces non-endémiques qui n'ont pas fait débat : le maïs en Savoie, la luzerne en Drôme-Ardèche, sachant que les porteurs de mémoire évoquaient l'existence d'essais, restés localisés, de sorgho dans les années 70 et de moha à partir des années 90.
Enfin, au sujet des effets sur l'image du produit ou sur les qualités des fromages, les éleveurs interrogés relativisent les risques, indiquant la méconnaissance des consommateurs sur les plantes cultivées actuelles. Ils évoquent en outre une variation des qualités du lait déjà présente entre différentes parcelles, ou entre la ration verte de printemps et la ration sèche d'hiver. Ainsi la variation des produits associée à l'utilisation de ces espèces peut exister, au même titre que les changements évoqués précédemment, et ne semble pas poser de question particulière aux yeux des éleveurs.
Ce questionnement fait l'objet d'une action spécifique du projet FESTIG, visant à étudier les effets de l'ingestion d'une espèce fourragère sur les qualités du lait et des fromages issus de ce lait, par des expérimentations sur deux sites (Centre d'Elevage de Poisy et Actalia en bovin lait et le PRADEL en caprin lait). Les résultats des deux expérimentations seront valorisés ultérieurement.

3. DISCUSSION

3.1 DES CONCEPTS FONDATEURS AMBIGUS ET EVOLUTIFS QUI SE HEURTENT AUX REALITES DU TERRAIN

L'étude des enjeux associés à l'introduction d'un levier d'adaptation sur deux terrains sous IG est riche d'enseignements. A l'origine de différentes craintes, souvent liées à la notion de terroir, pour les filières savoyardes, l'introduction de nouvelles espèces fourragères ne fait pas émerger de questionnement particulier pour la filière Picodon.
L'approche méthodologique en trois volets permet de mettre en évidence ces différentes perceptions et d'identifier leurs déterminants historiques.
Cette étude illustre ainsi l'appropriation singulière de la notion de terroir par chaque filière sous signe de qualité, ce qui renforce le sens des appellations d'origine, protégeant et reconnaissant des produits issus d'un territoire et d'une histoire spécifique. Elle rejoint en cela l'analyse de Bérard (Bérard, 2011) indiquant que le terme terroir est souvent utilisé comme « mot- valise », « *cachant la diversité des relations au lieu* ».
Les débats qui ont émergé dans les Savoies semblent mettre en évidence une évolution de la représentation du concept de terroir au fil du temps. Le renforcement du lien au terroir pour les filières fromagères souhaité par l'INAO lors de la mise sous tutelle de ces filières dans le dispositif de gestion des indications géographiques dans les années 90 *(*Frayssignes*, 2005)* a abouti à de nombreux travaux de recherche sur les relations entre l'alimentation des troupeaux et la qualité (sensorielle et nutritionnelle) des fromages (Garel *et al*., 1990 ; Grappin *et al*., 1996 ; Dorioz *et al*., 2000), notamment dans les Savoies. D'autres approches vinrent ensuite les compléter, en élevant les savoir-faire et pratiques humaines comme éléments à part entière du terroir. Les cahiers des charges des filières savoyardes sont encore marqués par ces orientations associant alimentation, pratiques et qualités des fromages ; les nouvelles espèces fourragères viennent ainsi mettre en évidence certaines dissonances dont doivent s'emparer les filières :

- D'une part, peuvent survenir des décalages entre les notions formalisées dans les cahiers des charges à un moment donné (lien au terroir, herbe) et l'évolution des pratiques de terrain, issue de modifications du contexte extérieur, climatique en l'occurrence ;
  Les filières savoyardes n'ont peut-être pas su identifier les modifications des pratiques associées à la gestion de l'herbe et des prairies, et les évolutions des cahiers des charges n'ont pas intégré le passage d'une valorisation historique de l'herbe, de type « cueillette » vers une réelle culture de l'herbe, associées à l'utilisation d'espèces spécifiques, potentiellement exogènes au territoire.
- D'autre part, la formalisation de ces notions peut être suffisamment vague pour que les représentations et interprétations par les acteurs des filières soient diverses et évolutives, provoquant parfois des incompréhensions ou tensions.
  L'étude a mis en évidence certaines divergences entre personnes interrogées relatives à la notion de « lien au terroir ».
  Dans les Savoies, il semble que face au risque de perte d'autonomie alimentaire, certains, notamment les producteurs non responsables des filières, définissent le lien au terroir par la production locale de fourrages, et ce quelle que soit la nature des espèces cultivées.

Cette approche peut sembler en décalage avec la notion mise en avant dans les cahiers des charges et retrouvées dans les discours des porteurs de mémoires ou la majorité des responsables de filières, qui promeuvent un lien entre les qualités organoleptiques du produit et la nature de son alimentation, spécifique au territoire dont il est le fruit.
L'évolution du concept de terroir perçue dans les Savoies se rapproche de la représentation acceptée dans le territoire Picodon.
Quelle que soit la pertinence de cette évolution, elle illustre le caractère ambigu (Bérard, 2011) et dynamique du concept de terroir. Terroir et typicité sont des concepts dont les définitions demeurent situées dans le temps et l'espace, soumises à des négociations permanentes entre les acteurs de terrain et les institutions (Le Gall, 2021). Traduire les compromis en pratiques régies au sein du cahier des charges s'avère ainsi complexe et temporaire.

3.2 LE CONCEPT D'AOP, UNE CONSTRUCTION COLLECTIVE ET VIVANTE QUI NECESSITE UN RENOUVELLEMENT REGULIER

Alors que faire ?
Les AOP, indissociablement liées au concept de terroir (Bérard 2011), sont des constructions humaines collectives.
Face à un décalage entre les fondamentaux, parfois ambigus, et la réalité du terrain, il semble qu'une relecture et une réappropriation collective régulière des valeurs identitaires permettraient de redonner un sens commun, de clarifier les éléments fondamentaux qui lient le produit à son lieu d'origine et à son histoire.
Cet exercice permettrait alors de retraduire ces éléments en règles de fonctionnement actualisées au sein des cahiers des charges et de prendre en compte les évolutions de savoir-faire et de pratiques, inhérentes à l'activité agricole, cohérentes avec ces valeurs identitaires clarifiées.
C'est l'ambition de la dernière action du projet FESTIG, qui propose un accompagnement méthodologique des filières afin qu'elles précisent les modalités d'utilisation des nouvelles espèces fourragères, en redéfinissant le cadre de valeurs plus global de leur appellation, du lien au terroir aux pratiques de gestion l'alimentation des animaux.

CONCLUSION

Les nouvelles espèces fourragères constituent des leviers d'adaptation au changement climatique intéressants bien que réservés aux systèmes polyculture-élevage et présentant des limites techniques.
L'analyse des discours associés à ces leviers ont mis en évidence des conceptions très variées de la notion de lien au terroir, entre filières et entre membres de même filière, soulignant les ambigüités existantes entre les documents formalisant les fondamentaux des filières et les réalités de terrain.
Sans chercher à établir une définition commune unique, il convient que chaque filière puisse clarifier les ambigüités associées à ses valeurs identitaires pour préserver et valoriser les liens qui inscrivent leur produit en un lieu assorti d'une antériorité et de pratiques collectives ; caractéristiques qui rendent ce produit unique, face au développement des produits valorisant une « simple provenance » (venir d'un lieu sans qu'un lien particulier existe avec lui) (Bérard, 2011). Cette démarche de clarification semble être un moyen d'améliorer la résilience de la filière vis-à-vis des évolutions internes et externes.

Nous remercions chaleureusement les éleveurs et acteurs des filières ayant participé aux enquêtes ! Ce projet a reçu le soutien de la région Auvergne Rhône-Alpes (dispositif PEPIT), de l'ANICAP et des Conseils départementaux de Savoie et de Haute-Savoie.

Bérard L., 2011. In C. Delfosse (dir.), La mode du terroir et les produits alimentaires. Paris, Les Indes savantes, 2011, pp. 41-55
Calanca P., Wüst-Galley C., Giuliani S. Erdin D., 2022. Recherche Agronomique Suisse (13), 135−144
Cousin J., Berthelot C., 2021. Synthèse de stage, 8 pages
Dorioz J.M, Fleury P., Coulon J.B., Martin B., 2000. Courrier de l'environnement de l'INRA n°40, juin 2000, 47-55
Frayssignes J., 2005. Doctoral dissertation
Hiltbrunner J., Buchmann U., Vogelgsang S., Gutzwiller A. & Ramseier H., 2012. Recherche Agronomique Suisse 3 (11–12): 524–531
Kling-Eveillard F., Frappat F., Couzy C., & Dockès A.C., 2012. Collection Méthodes & Outils
Langworthy A., Pembleton K., Rawnsley R., Harrison M., Lane P., Henry D. & Corkrey R., 2015. Building Productive, Diverse and Sustainable Landscapes ,4
Le Gall Pierre, 2021. Thèse. Université Lumière Lyon 2
Maxin G., 2015. Fourrages, 221, 69-76
Morignat, E., Perrin, J.B., Gay, E., Vinard, J.L., Calavas, D. & Hénaux, V., 2014. PLoS one, 9, e93176
Mosnier C., Fourdin S., Moreau J.C., Boutry A., Lefloch E., Lherm M., & Devun J., 2014. NESE n° 38, Juin 2014, 73-94
Sérès, C., 2010. Fourrages n°204, 297-306